

> service de presse

tél. : 01 53 85 66 45

fax : 01 45 55 94 43

mail : servicepresse@iledefrance.fr

Schéma régional du logement étudiant (SRLE)

La Région veut doubler l'offre de logement social étudiant

Jean-Paul Huchon, Président du Conseil régional d'Île-de-France et Jean-Luc Laurent, vice-président en charge du logement, ont fait voter à **une large majorité** (majorité régionale + Modem) le schéma régional du logement étudiant.

Ce schéma, composé de 20 propositions (voir fiche jointe), constitue **un plan d'action pour la période 2010-2020**. Il s'appuie sur un état des lieux détaillé de la situation du logement étudiant en Île-de-France qui reste encore particulièrement déficitaire (8 places pour 100 étudiants).

L'objectif du schéma régional : doubler l'offre francilienne de logement étudiant en la faisant passer rapidement de 25 000 à 50 000 places. Ce qui implique de produire chaque année 2.000 à 3.000 places nouvelles.

Pour atteindre cet objectif, la Région formule plusieurs propositions :

- **La production de logements sociaux étudiants à des loyers plus accessibles.** Pour y arriver, l'Etat doit accepter de mobiliser massivement des financements PLAI qui permettent de diminuer les quittances des étudiants (APL plus élevés) et une meilleure prise en compte des surfaces collectives (le PLAI permet un meilleur financement par l'Etat des locaux communs type cuisine ou salle de sport). Cette mesure concrète permettrait de répondre à la paupérisation croissante des étudiants en Île-de-France,
- un **meilleur financement des opérations de construction** de logements étudiants, répartissant les efforts financiers entre l'ensemble des collectivités locales.
- **La mobilisation de terrains privés par l'Etablissement Public Foncier (EPFIF) d'Île-de-France, et les autres EPF départementaux, ainsi que la mise à disposition par l'Etat de terrains publics permettant l'implantation de logement étudiant en zone prioritaire** (zones bien desservies par les transports en commun). Ainsi, outre les casernes, de nombreux autres terrains publics restent disponibles et doivent être utilisés pour y créer du logement étudiant.
- **Le gel de la démolition programmée de la résidence universitaire d'Antony**, ainsi que l'accroissement des capacités d'accueil de la Cité internationale universitaire de Paris.
- Enfin, **le Schéma régional du logement étudiant propose d'encourager et d'encadrer l'innovation et notamment la construction de logements de type modulaires ou de la filière bois. Le Schéma écarte toutefois l'utilisation de conteneur en raison des coûts nets** (les coûts nets ne prennent pas en compte la préparation du terrain, raccordement à l'électricité, égouts, ...), des conditions d'habitat et de l'insertion urbaine.

Le SRLE a été construit à travers un **travail partenarial associant l'ensemble des acteurs** : Etat, Départements, EPCI, CNOUS, rectorats, universités, CROUS, associations d'étudiants, Union sociale de l'habitat d'Ile-de-France, ...

Conformément au Schéma directeur de la Région, la production de logements étudiants doit s'articuler entre lieux de vie, lieux d'études, transports et lieux d'activité.

Rappel: plus grande région universitaire de France, l'Ile-de-France accueille près de 600.000 étudiants. Beaucoup d'entre eux rencontrent des difficultés de logement, en dépit des efforts déjà accomplis par le Conseil régional depuis plusieurs années : plus de 7.000 places de logement étudiant ont été créées depuis 2004 grâce au soutien de la Région, bien que le logement ne relève pas de ses compétences légales.